

W. FONTAINE SARL - ECUBLENS

DEMENAGEMENTS - TRANSPORTS - GARDE-MEUBLES

pour départ en France

FORMALITES POUR LA DOUANE

POUR UNE RESIDENCE SECONDAIRE

- 1) ETABLIR UN INVENTAIRE COMPLET EN 3 EX. A LA VALEUR ACTUELLE ET Y MENTIONNER LA MARQUE ET LE NUMERO DE FABRICATION DES APPAREILS ELECTRIQUES. NOTER L'ADRESSE ACTUELLE, LA FUTURE ADRESSE ET LE SIGNER.
- 2) DEMANDER A LA COMMUNE DE (résidence actuelle) UNE ATTESTATION DE RESIDENCE
- 3) BAIL OU ACTE DE PROPRIETE DE LA RESIDENCE FRANCAISE
- 4) PHOTOCOPIES DU PASSEPORT
- 5) **TVA SUR MEUBLES, SOIT 19,6 % DE LA VALEUR DE L'INVENTAIRE.**